




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-334**

Séance publique du

20 juillet 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170720- lmc1113291-DE-1-1
Date de signature : 24/07/2017
Date de réception : lundi 24 juillet 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 20 juillet 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/07/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Souad HAMMAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2017

Nomenclature : 4.1
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir:

1/ Plan de recrutement année 2017

Recrutements contractuels

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
ADJOINT TECHNIQUE	3	3	Création de trois emplois d'adjoint technique à temps complet. Suppression de trois emplois d'adjoint administratif vacant à l'effectif municipal, un à compter du 24 juillet 2017, un à compter du 1 ^{er} août 2017 et un à compter du 1 ^{er} septembre 2017.

Recrutements titulaires ou stagiaires

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
ADJOINT TECHNIQUE	1	1	Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet. Suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet vacant à l'effectif municipal à compter du 1 ^{er} septembre 2017.

2/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la Commission Administrative Paritaire

Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique :

La Commission Administrative Paritaire du 1er juin 2017 a examiné la situation de trois agents municipaux déclarés inaptes à leurs fonctions par le Médecin expert agréé et s'est prononcée sur leur reclassement sur un poste compatible avec leur état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ces agents sont détachés dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 1er juin 2017 portant sur le reclassement de trois agents, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif
- création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
- création d'1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Ces créations d'emplois à l'effectif de la Ville prennent effet le 1er juin 2017.

Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 1er juin 2017 a examiné la situation d'un agent intégré suite à reclassement pour inaptitude physique dans son cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression de l'emploi suivant :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe

Cette suppression d'emploi à l'effectif de la Ville prend effet le 1er juin 2017.

Nominations suite à réussite concours :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 1er juin 2017 portant sur l'examen des nominations suite à réussite concours de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications

contraires) à compter du 1er septembre 2017.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE	3		Création de 3 emplois d'Attaché

CATEGORIE B			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	1		Création d' 1 emploi d'Assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques
REDACTEUR		2	Suppression de 2 emplois de Rédacteur

CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
AGENT DE MAITRISE	2		Création de 2 emplois d'Agent de Maîtrise
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		1	Suppression d'1 emploi d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT TECHNIQUE		3	Suppression de 3 emplois d'Adjoint Technique
ADJOINT DU PATRIMOINE		1	Suppression d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	3		Création de 3 emplois d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe
AGENT SOCIAL		1	Suppression d'1 emploi d'Agent Social

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à 7 836 € (sept mille huit cent trente six euros), somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 24 juillet 2017 pour le plan de recrutement année 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 6 520 € (six mille cinq cent vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les

disponibilités nécessaires et 26 950€ (vingt six mille neuf cent cinquante euros) imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire".

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1er juin 2017 pour les agents détachés ainsi que pour l'agent intégré et du 1er septembre 2017 pour les nominations suite à concours.

DL.2017-334 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»